ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2006

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 3134)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 16

présenté par M. Bénisti, rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE 5

Compléter la première phrase de l'alinéa 3 de cet article par les mots :

« ou l'examen professionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.